

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le 18 juin 2026 à 18h45 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-Présidente déléguée du CCAS,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Eliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Monsieur Martine VALLEE, Membre du Club de l'Amitié,
- Monsieur Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale, pouvoir donné à Mme LE THOER,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260614

POLITIQUE DE LA VILLE : SUBVENTIONS 2026 DANS LE CADRE DES ACTIONS DE DROIT COMMUN SOUTENUES PAR LE CCAS

Dans le cadre de la politique de la ville concrétisée par la signature d'un premier contrat de ville le 4 juillet 2015, la Ville d'HENNEBONT, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, lance annuellement un appel à projets pour encourager la réalisation d'actions sur le quartier prioritaire. L'objectif est de favoriser le développement d'actions qui répondent aux objectifs du Contrat de ville.

Pour le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, la Ville d'Hennebont a été maintenue dans le dispositif avec une extension du quartier (Kérihouais-Kennedy-Kergohic) jusqu'à Maurice Thorez-Les Capucines, ajoutant 172 logements aux 479 logements précédents.

Pour rappel, les axes prioritaires de la Ville d'Hennebont pour ce nouveau contrat de ville sont :

- Le soutien à la parentalité
- L'accompagnement vers l'emploi durable
- Le rapprochement culturel entre les différentes communautés
- L'accès à la santé
- La santé mentale (avec un ciblage particulier des jeunes)
- Le cadre de vie et la poursuite de sa rénovation
- La gestion urbaine et sociale de proximité
- La tranquillité publique dans le quartier.

Ces thématiques prioritaires sont investies auprès des publics prioritaires parmi la population fragilisée à savoir :

- ✓ Les familles monoparentales qui restent fortement représentées
- ✓ Les personnes âgées isolées qui progressent.
- ✓ Les primo-arrivants qui se répartissent sur l'ensemble du territoire communal
- ✓ Les jeunes de plus en plus nombreux sur le QPV.

Le CCAS continue, dans le cadre du droit commun, de soutenir et de renforcer son soutien aux projets entrant dans le cadre de ces priorités et en lien avec ses orientations telles que définies dans le rapport d'orientations budgétaires.

Pour 2025, il est proposé au Conseil d'Administration de compléter les soutiens financiers accordés par la Ville, l'État et d'autres partenaires en versant les subventions pour les actions suivantes :

Nom de l'association ou institution	Actions	Montant proposé
2- ACCES AUX DROITS		
2.1 - Santé		
EPSM Charcot	<u>Prévention en santé mentale des jeunes et adultes des QPV de l'agglomération lorientaise</u> L'action vise à proposer l'intervention hebdomadaire, une demi-journée par semaine, de professionnels en santé mentale dans les différents QPV de l'agglomération lorientaise, à destination des adolescents et des adultes.	1 000 €
2.2 - Soutien à la parentalité		
SESAM	<u>Promouvoir une dynamique territoriale de soutien à la parentalité de proximité</u>	500 €

	- Proposer aux parents des rencontres individuelles et/ou collectives avec des professionnels de l'écoute afin de soutenir leurs compétences et leurs responsabilités parentales et favoriser ainsi le renforcement de celles-ci. - Permettre l'accompagnement individuel d'enfants, âgés de 0 à 12 ans, qui présentent des signes de fragilité, au travers de parcours individualisés et adaptés.	
	<u>Permanences Point d'Accueil Ecoute Jeunes du Pays de Lorient :</u> L'action vise à accueillir des jeunes présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité pour prévenir les conduites à risque (santé, décrochage scolaire, désocialisation...). Lieu d'écoute anonyme, gratuit et confidentiel à la Maison pour Tous assuré par des psychologues cliniciens une fois tous les 15 jours	500 €
2.3 - Citoyenneté		
La Boutique du Droit	<u>Renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours pour les plus éloignés QPV par l'information juridique et la médiation sociale</u> Permettre à tous d'avoir un même accès au droit : information, orientation vers le professionnel. Permanences assurées tous les 15 jours par un juriste avec les principes de gratuité, de proximité, de continuité, de confidentialité et de neutralité.	1 000 €
PIMM'S (CPO pour les permanences)	Permanences hebdomadaires d'accès aux droits et d'aide dans les démarches administratives au sein de la Maison de quartier de Kérihouais	1 000 €
	<u>Bureau mobile, bus France Services HIT :</u> Véhicule comprenant deux espaces (un bureau de confidentialité + un espace numérique) qui sillonne les QPV. Labellisé Maison France Services depuis mars 2022, il propose un accompagnement de proximité aux démarches administratives et numériques avec deux médiateurs référents présents dans le véhicule tous les mercredis devant la Maison pour Tous	1 000 €
4 – JEUNESSE, ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS		
4.1 - Jeunesse		
Cordée-Cordage	<u>« Nœuds...se transformer » : l'adolescence une métamorphose à accueillir</u> Projet au long court avec un groupe mixte de 13 à 18 ans pour 3 années. Avec le support de la Vie En Mer et du cirque, ces jeunes accompagnés de professionnels exploreront les métamorphoses liées à l'adolescence, pour produire des récits individuels et collectifs en utilisant des supports d'expression citoyenne, la pratique artistique, et l'activité physique. Des ateliers associant les parents sont proposés et avec des temps de rencontre fréquents.	500 €
4.2 – Culture et expression artistique		
K.Jeux de Farfadets	<u>Actions ludiques</u> Proposition d'ateliers de jeux dans le quartier à destination de tout public. Par le support itinérant, le porteur de projet peut aller à la rencontre des habitants des trois secteurs du quartier prioritaire de Keriou Ker et ainsi valoriser l'intérêt du jeu pour tous. L'intervenante a la capacité de s'adapter aux envies des participants pour à la fois laisser un temps de jeux mais aussi accompagner vers la création de jeux.	500 €
4.3 - Sports		
Action Iodée	<u>Parcours Santé Littoral, bien être et santé mentale du quartier vers l'océan</u> L'objectif est de contribuer à la santé physique et mentale des adultes du quartier par l'intermédiaire d'un accompagnement en sport-santé. Le projet s'articule en plusieurs temps : -Remise en mouvement des publics avec des marches pour une reprise d'activité physique en douceur	500 €

	-Accompagnement vers les environnements naturels de proximité avec des temps collectifs notamment vers le littoral pour encourager la découverte du territoire -Encourager la participation et l'implication des habitants en échangeant sur l'organisation des marches et d'un week-end tout en valorisant les savoir-faire de chacun.	
UFOLEP	<u>Programme Sport Santé Société « A mon rythme » vers un nouveau départ</u> Cycle d'ateliers sportifs et de bien-être sur une année, qui vise une remise en forme physique des pratiquants résidents en QPV (public sédentaire, pathologie à maladie chronique, vulnérabilité sociale) grâce à un soutien personnalisé. Pour un groupe de 8-10 personnes, l'éducateur sportif diplômé Sport-Santé propose des exercices adaptés à la pathologie du patient afin d'améliorer sa condition physique et mentale (1h30 de séance par semaine).	500 €
Association SONAURÉ	<u>Ateliers sonores et sensoriels pour créer de la détente, de la relaxation, du bien-être, du lâcher-prise pour oeuvrer pour la santé mentale</u> Différentes offres d'ateliers : Atelier Jeudi des parents, Atelier en milieu scolaire, durant les estivales, relaxation sonore pour adultes proposée 2 fois par moi.	500 €
5 – EMPLOI ET DEVELOPPEMENT		
AGORA (CPO)	<u>La Route de l'Emploi</u> Accompagnement renforcé individuel et/ou collectif vers l'emploi et/ou formation des publics issus de QPV. Une journée de permanence (le matin à la Maison pour tous et l'après-midi à la MQK)	500 €
6 – SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
6.1 – Participation des citoyens		
Cordée-Cordage (CPO)	<u>Larguer les amarres ou prendre de la hauteur</u> Il pourra s'agir d'ateliers slack-line/tyrolienne au sein du quartier, de temps de navigation plus ou moins longs sur le catamaran Samaya, de vacances ou week-end au bord de la mer ou ailleurs dans notre tipi, des moments festifs comme l'inauguration des Estivales, la fête de quartier et le spectacle avec l'école Paul Eluard aux Ronds dans l'eau. Et enfin, des places annuelles ou ponctuelles pour le club d'escalade.	1 500 €
	TOTAL	9 500 €

En 2025, le montant des subventions versées par le CCAS en soutien à des actions dans le cadre de la Politique de la Ville était de 11 000 € (10 700 € en 2024, 10 250 € en 2023, 11 000 € en 2022, 6 600 € en 2021).

Certaines de ces subventions sont octroyées dans le cadre d'une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) signée entre l'association porteuse de l'action et les différents financeurs.

Pour les projets menés dans ce cadre au sein de Keriou Ker, les signatures de CPO concernant le CCAS sont les suivantes :

- Le PIMMS de 2024 à 2026 pour l'action relative aux permanences. Les financeurs sont le CCAS, l'Etat et la CAF. Chaque financeur assure un même montant de financement pour les trois années soit la somme de 1 000 € pour le CCAS,
- L'association Cordée-Cordage de 2024 à 2026 pour les deux actions indiquées dans le tableau et démarrées en 2024. Le CCAS participe à hauteur de 2 000 € sur les trois années. Les autres financeurs sont la Ville, l'Etat, la CAF et Morbihan Habitat,
- AGORA de 2024 à 2026 pour le dispositif d'insertion « La Route de l'Emploi ».

Ces différentes actions font l'objet d'un suivi de la part des services du CCAS. Il permet de développer des partenariats avec de nouveaux opérateurs. Un bilan est présenté dans le cadre du dispositif politique de la ville au sein des instances communales.

Vu la Loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005,

Vu la délibération du Conseil municipal N°202403042 du 28 Mars 2024 validant le document cadre 2024-2030 de Lorient Agglomération,

Vu la délibération N° DS20260203 du 3 Février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération N°DS20260303 du 3 mars 2026 relative au vote du budget prévisionnel 2026 du budget principal du CCAS,

Vu le Comité des financeurs réuni le 28 mai 2026,

Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement des subventions d'un montant total de 9 500 € aux différents opérateurs conformément au tableau ci-dessus au titre de l'année 2026,
- **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite au Budget principal du CCAS à la fonction 251 :
 - au compte 657381 pour l'action de l'EPSM Charcot à hauteur de 1 000 € ;
 - au compte 65748 pour les actions suivantes : 1 000 € à l'association SESAM, 1 000 € à la Boutique du Droit, 2 000 € au PIMMS, 500 € à l'association K.Jeux de Farfadets, 500 € à Action lodée, 500 € à l'association Sonauré, 500 € à AGORA, 2 000 € à Cordée Cordage, 500 € à UFOLEP.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C. C. A. S.,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr